



COMMUNE  
de  
**SAINT ETIENNE L'ALLIER**  
27450

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 24 juillet 2024

**Date de la convocation : 17/07/2024**

**Date d'affichage : 17/07/2024**

**Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Madame Sonia HENRY, Monsieur BACHELET Bruno, Madame Nicole BURNEL, Monsieur Romain CALZA, Madame Magali HAROU, Madame Ludivine KERFOURN, Madame Noëllie LEBRUN, et Monsieur Alain VALOIS formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :** Monsieur Sébastien CAHARD, Madame Sandrine CONGIA, Monsieur Laurent HERKOUS, Monsieur Christophe LETELLIER, Monsieur Vincent PAVIE et Monsieur Philippe YVON.

**A été nommé secrétaire :** Monsieur Romain CALZA

**Pouvoirs :**

---

**Approbation du PV du Conseil Municipal du 17 juin 2024**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2024 a été adopté à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION 2024/22 : Autorisation d'emprunt auprès du Crédit Agricole pour le financement de la DECI**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le programme d'investissements de l'exercice 2024

Objet des investissements : Mise aux normes de la DECI

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

### **PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT**

Montant HT	152 515.00 €
Montant TVA	30 503.00 €

#### **Mode de financement proposé :**

Emprunt moyen long terme	62 350 €
Préfinancement du FCTVA et des subventions	120 650 €

#### **Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré :**

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

#### **Financement « moyen / long terme » d'un montant de 62 350 € dont les modalités sont ci-dessous :**

Montant de l'emprunt	<b>62 350 €</b>
Taux actuel :	<b>3.78 %</b>
Durée du crédit	<b>7 ans</b>
Modalités de remboursement	<b>trimestriel</b>
Type d'échéance :	<b>échéances constantes</b>
Frais de dossier :	<b>80 €</b>

- **DECIDE** de recourir à un financement Court Terme pour le préfinancement du **FCTVA et des subventions**:

Montant :	<b>120 650 €</b>
Taux :	<b>3.80 %</b>
Durée :	2 années
Périodicité des intérêts :	<b>trimestriel</b>
<b>Avec paiement du capital in fine.</b>	
Frais de dossier :	<b>120 €</b>

- **PREND l'engagement** au nom de la Collectivité :
  - D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
  - De rembourser l'emprunt à court terme dès récupération du FCTVA et des subventions ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats.
- **CONFERE** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la commune de SAINT ETIENNE L'ALLIER pour la réalisation de ce concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**DÉLIBÉRATION 2024/23 : Décision modificative de budget**

Cette délibération annule et remplace la délibération 2024/19 du 16 mai 2024.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, afin de régulariser une erreur de compte budgétaire faite en 2023, il convient de réaliser, sur 2024 :

- Mandat d'ordre budgétaire au C/2804112 (041) d'un montant total de 5 551.00 €
- Titre d'ordre budgétaire au C/28041412 (041) d'un montant total de 5 551.00 €

Pour ce faire, il convient de prévoir les crédits nécessaires en prenant une décision modificative de budget comme suit:

En dépenses d'investissement :

- Chapitre 21 Article 2131 – 5 551.00 €
- Chapitre 041 Article 2804112 + 5 551.00 €

En recettes d'investissement :

- Chapitre 16 Article 1641 – 5 551.00 €
- Chapitre 041 Article 28041412 + 5 551.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la modification du budget telle qu'indiquée ci-dessus

**DÉLIBÉRATION 2024/24 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'arrêt maladie de notre agent technique, il convient de renforcer momentanément les effectifs du service technique au poste d'agent d'entretien.

Le Maire propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 02/09/2024 au 30/09/2024 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet soit à raison de 16.5/35ème,
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Le maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Considérant que les besoins du service nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'arrêt maladie

**DECIDE**

- D'adopter la proposition du Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

---

## QUESTIONS DIVERSES

### - DECI

- Rue de la Varenne : une borne incendie à poser sur la commune de Saint Georges du Vièvre, partage du reste dû HT après subvention, soit 885.34 € pour chaque commune.
- Rue de l'Ecurolerie : achat d'un bout de terrain pour un euro symbolique pour la pose d'une borne incendie. Cela permettra par la même occasion d'améliorer la visibilité.

### - Fuite d'eau

Découverte d'une fuite d'eau entre la mairie et l'école. Celle-ci a été prelocalisée au pied du mur de la mairie (raccord en plomb/PVC)

### - Collecte des gros cartons

Suite à l'arrêt de l'activité de PAREC, il convient dorénavant de ne plus déposer les gros cartons dans le container qui était dédié à cet effet, mais d'aller les déposer à la déchetterie.

**La séance est levée à 22h15**

**Signature du secrétaire de séance :**

**Monsieur Romain CALZA, conseiller**

**Signature du Président :**

**Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Maire**

